

DOSSIER D'ADMISSION

Année scolaire 2025-2026

Nom de l'élève :
Prénom de l'état civil de l'élève :
Si souhaité, prénom d'usage :

Classe (à cocher) :

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ 2 nd e Pro CVA | ☐ 1 ^{ère} TCVA | ☐ Terminale TCVA |
| ☐ 2 nd e Pro CVPJ | ☐ 1 ^{ère} TCVUJ | ☐ Terminale TCVUJ |
| ☐ 2 nd e Pro NJPF | ☐ 1 ^{ère} AP | ☐ Terminale AP |
| ☐ CAP 1 Fleuriste | ☐ CAP 2 Fleuriste | |

Vous devez **IMPERATIVEMENT** vous présenter pour retourner le dossier complété le :

Lundi 7 juillet 9h-12h / 13h-17h

A l'accueil de l'établissement

Attention

Le nombre de places à l'internat est limité, seuls les dossiers complets et présentés pour vérification garantissent l'inscription définitive

DOSSIER D'ADMISSION

CLASSE D'ORIGINE EN 2024-2025 :

N° INE (sur les bulletins de 3^{ème}) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM DE FAMILLE DE L'ELEVE (en Majuscule) :

Prénoms de l'état civil :

Si souhaité, prénom d'usage :

Sexe :

Date de naissance :/...../.....

Nationalité :

Lieu de Naissance : **Département :**

Régime : INTERNE - DEMI-PENSIONNAIRE - EXTERNE

ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Dernier établissement fréquenté :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

N° de téléphone de l'établissement :/...../...../...../.....

Classe de :

ADRESSE DE L'ELEVE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

Adresse mail de l'élève :

N° de téléphone du domicile :/..../..../..../.... **N° de portable de l'élève :**/..../..../..../....

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

REPRESENTANT LEGAL 1	REPRESENTANT LEGAL 2
Lien de Parenté avec l'élève : Je dispose de l'autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non	Lien de Parenté avec l'élève : Je dispose de l'autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non
Situation familiale : ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Concubin(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Autres	Situation familiale : ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Concubin(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Autres
NOM : Prénom : Adresse du domicile : Code postal : Commune : N° du domicile :/...../...../...../..... Liste rouge : oui ☐ Non ☐ N° de tél portable :/...../...../...../..... Adresse mail :	NOM : Prénom : Adresse du domicile si différente: Code postal : Commune : N° du domicile :/...../...../...../..... Liste rouge : oui ☐ Non ☐ N° de tél portable :/...../...../...../..... Adresse mail :
CSP : Nom et adresse du lieu de travail : Tél du travail:	CSP : Nom et adresse du lieu de travail : Tél du travail:
☐ N'autorise pas la communication de ses coordonnées	☐ N'autorise pas la communication de ses coordonnées
FAMILLE D'ACCUEIL	
NOM : Prénom : Adresse : CP : Ville : Adresse mail : N° de téléphone :/...../...../...../.....	
AUTRE PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE	
NOM : Prénom : Adresse : CP : Ville : Adresse mail : N° de téléphone :/...../...../...../.....	

**Approbation du Règlement Intérieur, du Règlement de l'Internat
Règlement de l'utilisation des outils informatiques
Documents consultables à l'adresse suivante :
<https://www.lycee-merdrignac.educagri.fr/la-vie-scolaire.html>**

Je soussigné,

NOM :

Prénom :

Responsable(s) légal(aux) de l'élève :

NOM DE L'ÉLÈVE :

Prénom de l'élève :

- Reconnaiss avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Lycée du Mené de Merdrignac et déclare m'y conformer.
- Reconnaiss avoir pris connaissance du Règlement de l'Internat du Lycée du Mené de Merdrignac et déclare m'y conformer.
- Reconnaiss avoir pris connaissance de la mention d'information sur le support de collecte des données personnelles dans le cadre du RGPD
- Reconnaiss avoir pris connaissance de la création d'un compte Google Workspace pour l'éducation et déclare l'autoriser

Signature du responsable légal
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'élève
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Diffusion Bulletins Scolaires

Les bulletins scolaires trimestriels sont publiés sur Pronote. A la demande des familles, nous pouvons exceptionnellement les envoyer par courrier

☐ **Non**, je ne peux pas consulter les bulletins scolaires de mon enfant sur Pronote et souhaite les recevoir par courrier

Représentation des parents aux instances de l'établissement

Seriez-vous intéressés pour être représentant des parents d'élèves au :

Conseil de Classe : ☐ Oui ☐ Non

Conseil Intérieur (vie du lycée) : ☐ Oui ☐ Non

Conseil d'Administration (vie du lycée + CFA + exploitation): ☐ Oui ☐ Non

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'ADMISSION en classe de Seconde, CAP1 et pour les nouveaux entrants

- ☐ Remplir les 4 pages du présent dossier d'admission
- ☐ Remplir la fiche « Régime » (Externe – Demi-pensionnaire – Interne)
- ☐ Remplir et signer la fiche comptabilité (ne pas oublier de s'inscrire sur le site de tarification regionale!)
- ☐ Remplir la fiche navette de stage par les futurs maitres de stage
- ☐ Remplir et signer le document de droit à l'image
- ☐ Remplir dossier infirmerie :
 - ☐ Compléter et signer la fiche santé confidentielle et d'aménagements pédagogiques
 - ☐ Compléter et signer la fiche d'urgence médicale
 - ☐ Faire signer par le médecin l'avis médical lors de la visite médicale concernant les travaux dangereux
 - ☐ Faire signer par le médecin le certificat médical en cas d'inaptitude
 - ☐ Joindre une copie du carnet de vaccinations
- ☐ Fournir une photocopie complète du livret de famille
- ☐ Fournir une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité
- ☐ Fournir une déclaration d'assurance responsabilité civile pour l'année scolaire
- ☐ Fournir les copies des bulletins scolaires de la dernière année scolaire
- ☐ Fournir une copie du relevé de notes au brevet des collèges
- ☐ Fournir un RIB pour percevoir les bourses et/ou indemnités de stage
- ☐ Fournir un chèque de 30 euros pour les premiers équipements (sauf filière Vente en Animalerie). Le Conseil Régional fournit un équipement à chaque élève pour sa formation mais une participation des familles est demandée le jour de la rentrée.
- ☐ Remplir et signer la fiche d'inscription à l'Association Sportive et à l'ALESA « Ty An Heol »
- ☐ Fournir la cotisation pour les activités socio-culturelles et sportives: 35 € par chèque libellé à l'ordre de l'ASC TY AN HEOL
- ☐ Fournir l'attestation MSA si vous dépendez du régime agricole (le régime CPAM n'est pas demandé)

ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025

Pour les élèves de Seconde et CAP1 : Lundi 1^{er} septembre 2025

- **8h30-9h15** : installation à l'internat
- **9h15-10h30** : accueil administratif avec les professeurs principaux (en salle)
- **10h30-12h10** : présentation de la formation et visite de l'établissement par l'équipe pédagogique
- **13h25-16h20** : début des cours et remise des 1ers équipements* (selon planning en salle TV)
 - 13h25-14h20 = 2^{nde} NJPF
 - 14h25-15h20 = CAP Fleuriste
 - 15h25-16h20 = 2^{nde} Vente
- **16h35-17h30** : réunion des internes (en salle TV)

Pour les élèves de Première, Terminale et CAP2 : Mardi 2 septembre 2025

- **8h-8h55** : installation à l'internat
- **9h-9h55** : accueil administratif avec le professeur principal en salle pour les 1^{ère} et CAP2
- **9h-9h55** : présentation en classe de l'équipe pédagogique pour les classes de terminale
- **10h10-11h05** : présentation en classe de l'équipe pédagogique pour les classes de 1^{ère} et CAP2
- **10h10-11h05** : accueil administratif avec le professeur principal en salle pour les terminale
- **11h10-12h05** : début des cours à l'emploi du temps
- **13h25-17h30** : cours à l'emploi du temps

Fournitures et équipements à prévoir :

- Un agenda papier
- Des fournitures scolaires, la liste précise sera donnée par les enseignants à la rentrée
- Une tenue d'EPS (chaussures de sport, short, t-shirt, gourde obligatoire !)
- Une tenue aquatique (maillot de bain, lunettes de piscine, serviette de bain)

Trousseau pour les élèves internes

- Drap housse, couette et housse de couette (lit de 90x200), sac de couchage formellement interdit
- Un oreiller (ou traversin) et taie d'oreiller
- Protège matelas imperméabilisé
- Chaussons ou claquettes
- 3 cadenas (internat, casier de la vie scolaire et casiers des vestiaires)

FICHE REGIME LYCEE LE MENE

☐ REGIME INTERNE

(présence du lundi au vendredi : uniquement pour les élèves du secondaire)

Je soussigné(e), M. ou Mme..... responsable légal de l'élève

- | | |
|---|--|
| ☐ L'autorise (1),
A quitter le Lycée de Merdrignac à l'issue de la dernière heure de cours de la semaine
(y compris quand une heure de cours n'est pas assurée du fait de l'absence d'un professeur.) | ☐ Ne l'autorise pas (1) |
| ☐ L'autorise (1),
A sortir dans les conditions fixées par le règlement intérieur le mercredi de 16h00 à 18h30 non accompagné(e) et sans surveillance | ☐ Ne l'autorise pas (1) |

(1) Cocher la mention souhaitée

A le
Signature

☐ REGIME DEMI-PENSIONNAIRE

(présence sur la journée de cours)

Je soussigné(e), M. ou Mme..... autorise mon fils – ma fille :

- ☐ A se rendre à l'établissement pour la première heure de cours du matin (1)
☐ A le quitter après la dernière heure de cours (1)

(1) Cocher la mention souhaitée

A le
Signature

☐ REGIME EXTERNE

(aucun repas pris au lycée)

Je soussigné(e), M. ou Mme..... autorise mon fils – ma fille :

- ☐ A se rendre à l'établissement pour la première heure de cours du matin (1)
☐ A le quitter après la dernière heure de cours du matin (1)
- ☐ A se rendre à l'établissement pour la première heure de cours de l'après-midi (1)
☐ A le quitter après la dernière heure de cours de l'après-midi (1)

(1) Cocher la mention souhaitée

A le
Signature

Merdrignac, le 14 mai 2025

Dossier suivi par : ALB / ER

Objet : Places à l'internat

A l'attention des familles des élèves et
apprentis internes

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, nous constatons une hausse de nos effectifs d'internes. De ce fait, plusieurs demandes d'inscription à l'internat n'ont pu aboutir faute de places.

Actuellement, nous sommes en mesure d'héberger 250 jeunes dans notre structure.
Par conséquent, nous sommes dans l'obligation de mettre en place des critères d'attribution des chambres, à savoir :

1. Priorité aux nouveaux entrants (2nde, CAP)
2. Priorité aux mineurs
3. Priorité aux boursiers
4. Critère géographique (éloignement entre l'établissement et le domicile – possibilité d'emprunter les transports scolaires existants)

Par ailleurs, nous nous réservons la possibilité de refuser des élèves ou apprentis qui ont posé des problèmes de discipline les années précédentes. Les élèves redoublants ne seront pas prioritaires à l'internat.

Dans l'hypothèse où votre enfant n'aurait pas de place à l'internat, l'établissement vous contactera début juillet pour trouver un hébergement extérieur qui sera à votre charge.

Plusieurs possibilités existent :

- Location de gîte au village-vacances du Val de Landrouët situé à 1km de l'établissement
- Location d'appartement ou de chambre chez l'habitant sur la commune de Merdrignac (voir site centrebretagne.com)

Veuillez agréer Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Directeur de l'établissement,
Stéphane RENAUX



Année scolaire 2025 / 2026

Tarifs pension et demi-pension pour 1 semaine

<i>1. Interne - Forfait du lundi midi au vendredi midi</i>	tarif journée lissée	tarif semaine
- JA (QF ≤ 500)	7,02	35,10
- JB (QF ≤ 700)	7,41	37.05
- JC (QF ≤ 900)	8,19	40.95
- JD (QF ≤ 1100)	8.97	44.85
- JE (QF ≤ 1500)	10,14	50.70
- JF (QF ≤ 1700)	10.92	54.60
- JG (QF ≤ 2000)	11.70	58.50
-JH (QF> 2000)	12.48	62.40
<i>2. Interne 5 jours - Forfait du dimanche soir au vendredi midi</i>		
- JA (QF ≤ 500)	7,56	37,80
- JB (QF ≤ 700)	7.98	39.90
- JC (QF ≤ 900)	8.82	44.10
- JD (QF ≤ 1100)	9.66	48.30
- JE (QF ≤ 1500)	10.92	54.60
- JF (QF ≤ 1700)	11.76	58.80
- JG (QF ≤ 2000)	12.60	63.00
-JH (QF> 2000)	13.44	67.20
<i>1. demi-pensionnaire repas au forfait</i>		
- FA (QF ≤ 500)	2,70	13,50
- FB (QF ≤ 700)	2.85	14.25
- FC (QF ≤ 900)	3,15	15.75
- FD (QF ≤ 1100)	3,45	17.25
- FE (QF ≤ 1500)	3.90	19.50
- FF (QF ≤ 1700)	4.20	21.00
- FG (QF ≤ 2000)	4,50	22.50
-FH (QF> 2000)	4.80	24.00

Le repas occasionnel sera à 5.10 €

Forfait assurance aux biens de maîtres de stages facturé au 1^{er} trimestre pour l'année entière : environ 10 €

Forfait reprographie par niveaux sur la base du relevé des compteurs par classe l'année précédente (moyenne pondérée par niveaux)

Niveau 3 (CAP) : 58 €

Niveau 4 (BAC) : 78 €

Niveau 5 (BTS) : 85 €

Ces tarifs sont à titre indicatif.

INFORMATION Comptabilité

La Région a mis en place une tarification unique, sociale et solidaire de la restauration et de l'hébergement à destination des lycéens, étudiants, apprentis des EPLEFPA.

Les revenus des familles sont pris en compte à travers une tarification adossée au quotient familial de la CAF/MSA selon une grille tarifaire unique pour les lycéens, étudiants et apprentis.

Les ressources des familles non allocataires de la CAF/MSA seront prises en compte grâce à leur revenu fiscal de référence et le nombre de personnes à charges dans le foyer.

Pour se faire, un portail numérique d'inscription à la tarification régionale a été mis en ligne : <https://www.bretagne.bzh/actions/formation/accompagnement-lycees/dans-mon-lycee/>

Cette inscription en ligne à la tarification unique, sociale et solitaire (à faire chaque année) ne se substitue pas à l'inscription à la restauration et à l'hébergement auprès du lycée.

Enregistrement sur le portail KOSMOS

Tiers de Facturation : NOM : PRENOM :

Adresse :

Email :

(Pour envoyer la facture pour chaque trimestre Décembre - Mars - Juin)

Mode de paiement choisi par les responsables légaux de l'élève :

☐ VIREMENT MENSUEL ☐ CHEQUE ☐ AUTRE :

ELEVE :

Régime choisi (cochez la case correspondante) :

☐ INTERNE ☐ DEMI-PENSIONNAIRE ☐ EXTERNE

Nom :Prénom :

Formation :

Adresse :

Ce document est à remplir et signer chaque année.

A, le

Signature

Rentrée Scolaire 2025 / 2026

FICHE DE SANTÉ CONFIDENTIELLE

Nom : **Prénom :**
Classe : **Date de naissance :**

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX
(exemple:asthme,épilepsie,migraines,diabète,difficultés psychologiques...)

TRAITEMENT(S) EVENTUEL(S) :

Les traitements doivent être impérativement remis au service de l'infirmierie avec un duplicata ou une photocopie de l'ordonnance.

ALLERGIES:

Votre enfant a-t-il des allergies ?

Médicamenteuses	☐ OUI	☐ NON
Alimentaires	☐ OUI	☐ NON
Autres	☐ OUI	☐ NON

Si oui, précisez ?

 REGIME ALIMENTAIRE ☐ DIABETIQUE ☐ VEGETARIEN ☐ AUTRE |

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) = document d'ordre médical

En cas de traitement médical à long terme, ou de troubles de la santé physique ou psychique, évoluant sur une longue période, de manière continue ou discontinue, il est possible de mettre en place un PAI à la demande des responsables légaux.
Ce PAI est vivement conseillé car il permet un meilleur suivi médical au sein de l'établissement. Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant ou spécialiste.
Document téléchargeable sur le site internet du Lycée.

Votre enfant

- a-t-il déjà un PAI mis en place ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, merci de bien vouloir le joindre impérativement

Remarques particulières que vous souhaitez porter à la connaissance du personnel de santé

Fait à : , le :

Signature d'un représentant légal ou de l'élève majeur

FICHE DE RENSEIGNEMENT
ACCOMPAGNEMENT DE LA SCOLARITE et AMENAGEMENTS DES EXAMENS

Sauf information contraire de votre part, sachez que ces informations seront transmises à l'équipe éducative pour l'élaboration d'un PAP(1) pour la mise en place d'une AESH (2) , de matériel pédagogique ou d'une demande d'aménagements des examens.

1ère situation : Si votre enfant n'est pas concerné par un accompagnement de la scolarité et/ou un aménagement pédagogique (au quotidien ou pour les examens), veuillez barrer cette fiche et la signer.

2ème situation: Votre enfant nécessite un accompagnement de la scolarité et/ou un aménagement pédagogique (au quotidien ou pour les examens), merci de compléter, obligatoirement, les informations ci-dessous.

🕒 **Si votre enfant présente une déficience visuelle, auditive, un trouble des apprentissages** (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, troubles du spectre autistique, troubles de l'attention, etc.)

Veuillez préciser le type de handicap, joindre le bilan orthophonique/ ergothérapique /psychomoteur et la notification MDPH (3), si votre enfant en bénéficie.

🕒 **Les années précédentes, votre enfant a-t'il bénéficié :**

☐ D'un document de mise en œuvre d'un PPS (4), d'un GEVA-sco (5), d'un PAP : joindre la copie.

☐ D'une aide humaine - accompagnement AESH : joindre la notification de la MDPH et le GEVA-sco)

☐ D'une aide matérielle- ordinateur ou autres-(joindre la notification de la MDPH et le GEVA-sco)

☐ D'un aménagement d'épreuves d'examen (exemple tiers temps), joindre la notification

🕒 **Votre enfant est-il actuellement suivi par :**

☐ UN SESSAD (Service d'Education et de Suivi Spécialisé A Domicile)

☐ Un DITEP (Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques)

☐ Un ITEP (Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique)

🕒 **Souhaitez-vous déposer une demande d'aménagements d'épreuves pour l'examen :**

- ☐ Oui
☐ Non

🕒 **Souhaitez-vous la mise en place :**

- ☐ D'un PAP
☐ D'un document de mise en œuvre d'un PPS

🕒 **Acceptez-vous la transmission de ces informations au maître de stage lors du stage en entreprise ?** Dans le cas contraire, la famille prend la responsabilité d'en informer la structure qui accueillera l'élève en charge.

- ☐ Oui
☐ Non

Signatures du /des responsables légaux de l'élève ou de l'élève majeur, précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Légende :

(1) PAP : le **Plan d'Accompagnement Personnalisé** est élaboré par l'équipe enseignante pour un suivi tout au long de l'année scolaire (hors examen)

(2) AESH : **Accompagnant Elève en Situation de Handicap**

(3) MDPH : **Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap**

(4) PPS : le **Projet Personnalisé de Scolarisation** s'adresse aux élèves reconnus en situation de handicap relevant de la MDPH. Il concerne tous les enfants dont les situations nécessitent une compensation et des aménagements sur le plan scolaire.

(5) Gevas-co : le **Guide d'Évaluation** des besoins de compensation en matière de **Scolarisation** concerne tous les élèves dont les situations nécessitent notamment une compensation du handicap, des aménagements, l'élaboration d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Quel que soit le mode de scolarisation et le handicap de votre enfant, dès lors que vous déposez un dossier auprès de la MDPH, le GEVA-sco constitue un outil incontournable entre l'établissement scolaire de votre enfant et la MDPH.

Rappel :

Dossier de demande d'aménagement des examens :

Cette demande est valable pour tout élève nécessitant une aide matérielle ou humaine et présentant des troubles de l'apprentissage. Un diagnostic doit être posé par un orthophoniste ou une psychomotricienne ou un spécialiste. Téléchargeable sur le site internet du lycée

FICHE D'URGENCE

Document non confidentiel

Consultable par l'ensemble des personnels de l'établissement, service de secours, à remplir par un représentant légal.

Nom : Prénom :
 Classe : Régime : INT ☐ DP ☐ EXT ☐
 Date de Naissance : Lieu de naissance :

Numéro de portable de l'élève (facultatif) :

Personnes à prévenir :

Responsable 1	Responsable 2	Autres : Précisez :
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse : 	Adresse : 	Adresse :
Tél domicile :	Tél domicile :	Tél domicile :
Tél travail :	Tél travail :	Tél Travail :
Portable :	Portable :	Portable :
Email :	Email :	Email :

Adresse de l'élève si différente :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utile de signaler (maladies, allergies, traitements, précautions à prendre) :

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade, vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal.
 Le responsable légal s'engage à prévenir de modifications concernant les données transmises.

A , le

Signature d'un représentant légal :

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE

- En Education Physique et Sportive
- En Travaux Pratiques Professionnels au Lycée
- En Stage (situations professionnelles en Entreprise)

Les 3 sont indissociables afin que les professeurs et maîtres de stage adaptent leurs enseignements et pratiques de façon à ce que tout élève puisse participer, en fonction de ses possibilités et de ses capacités résiduelles.

Je soussigné(e)....., Docteur en Médecine, certifie en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988 avoir examiné ce jour l'élève scolarisé au Campus de MERDRIGNAC :

Nom : Prénom :
Né (e) le : / /
et avoir constaté ce jour que son état de santé entraîne :

☐ Une Inaptitude **PARTIELLE** à la pratique d'Activité Physique et Sportive

Du / / au / / **inclus**

Afin de permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes de capacités fonctionnelles ce que l'élève peut faire, ainsi que les types d'efforts autorisés et/ou déconseillés.

Mouvements essentiels			Types d'efforts			Types de situation		
	OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON
Marcher			Effort long et modéré			Activité aquatique		
Courir			Effort Intense et bref					
Sauter						Activité en hauteur		
Lancer						En fonction de conditions climatiques particulières		
S'accroupir			Commentaires éventuels (utiliser le verso si nécessaire) :					
Déplacements latéraux								
Lever porter								
Rotations								
Autres								

☐ Une Inaptitude **TOTALE** : Dans le cas où il n'y a aucune capacité fonctionnelle

Du / / au / / **inclus**

Signature et cachet du médecin

Fait à Le

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE

- **En Education Physique et Sportive**
- **En Travaux Pratiques Professionnels au Lycée**
- **En Stage (situations professionnelles en Entreprise)**

CE DOCUMENT EST A FAIRE REMPLIR PAR LE MEDECIN
TRAITANT UNIQUEMENT SI VOTRE ENFANT A BESOIN D'UNE
DISPENSE DE SPORT .

Veuillez bien préciser à votre médecin que ce document est valable pour
les cours de sport, les travaux pratiques et les stages en entreprise.

Dans le cas où il n'y a pas de dispense, ce document est à garder sur vous ;
il pourra vous être utile durant l'année scolaire.

AVIS MEDICAL SUR L'APTITUDE D'UN ELEVE MINEUR AUX TRAVAUX DANGEREUX

Articles R 234-11 à R 234-23 du Code du Travail

Je soussigné, Docteur

Médecin conventionné, qualifié en médecine générale certifie avoir examiné le
...../...../20.....

L'élève mineur

Né le/...../20.....

Compte rendu des résultats du bilan de santé, j'émet un avis

- ☐ D'aptitude
- ☐ D'inaptitude temporaire
- ☐ D'inaptitude pour la totalité de l'année scolaire
- ☐ D'inaptitude définitive

aux travaux sur les machines dangereuses ou aux travaux exposant à un risque, tels que réalisés dans l'établissement d'enseignement professionnel et lors des périodes des formations d'entreprise que l'élève doit accomplir dans le cadre de son cursus obligatoire, au regard de la filière d'orientation choisie

- ☐ Conseil vente en animalerie
- ☐ Nature, jardin, production, forêt
- ☐ Aménagements paysagers
- ☐ Conseil vente univers jardinerie

Fait à....., le/...../20.....

Signature et cachet du médecin

Cet avis est transmis à l'établissement scolaire pour la demande de dérogation au travail sur machines et/ou produits dangereux.

Merdrignac, le 27 mai 2024

Dossier suivi par: PH/SR

Madame, Monsieur,

Votre enfant va être scolarisé au Lycée Agricole de Merdrignac.

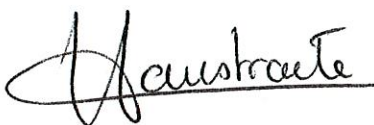
Pour information, chaque élève intégrant cette formation en milieu agricole, doit obligatoirement obtenir un avis médical pour l'aptitude au travail des jeunes mineurs sur machines susceptibles d'être dangereuses.

Au vu du contexte actuel concernant la désertification médicale et du manque de disponibilité de certains cabinets médicaux sur le territoire, nous ne sommes plus en capacité d'organiser les visites médicales d'aptitude au sein du Lycée; c'est pourquoi nous vous demandons de prendre rendez-vous auprès de votre médecin traitant avant le prochain départ en stage de votre enfant.

A l'issue de cette consultation, vous voudrez bien nous faire parvenir le certificat médical "avis médical sur l'aptitude d'un élève mineur aux travaux dangereux" (en pièce jointe), dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'Infirmière,
Priscille HAUSTRAETE



Le Directeur,

Stéphane RENAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
EPLEFPA

6 Rue du Porhoët
22230 MERDRIGNAC
Tél. 02 96 28 41 12
legta.merdrignac@educagri.fr

			CALENDRIER DES STAGES EN ENTREPRISE 2025-2026					Version validée au Conseil Intérieur le 28 mai 2025
MOIS	PERIODE	Sem.	STAGES en entreprise (lundi au samedi compris, hors jours fériés)					Autres
			Classes de seconde	Classes de première	Classes de terminale	CAP	BTS	
	Lundi 01/09 au samedi 06/09	1A						Lundi 01/09 : rentrée 2ndes, CAP1 et BTS1 Mardi 02/09 : rentrée 1ères, Term, CAP2 et BTS2 Jeudi et Vendredi 4+5 /09 : journées d'intégration BTS Mercredi 10/09 : journée d'intégration 2 ^{nde} et CAP1
	Lundi 08/09 au samedi 13/09	2B						
	Lundi 15/09 au samedi 20/09	3A						
	Lundi 22/09 au samedi 27/09	4B			AP			
	Lundi 29/09 au samedi 04/10	5A			AP			
octobre	Lundi 06/10 au samedi 11/10	6B			AP			
	Lundi 13/10 au samedi 18/10	7A		CVUJ-CVA	AP	CAP2	BTS1	
	Lundi 20/10 au samedi 25/10			CVUJ-CVA		CAP2	BTS1	
	Lundi 27/10 au samedi 01/11		NJPF		CVUJ	CAP2		VACANCES DE LA TOUSSAINT du samedi 18/10/2025 au dimanche 02/11/2025
novembre	Lundi 03/11 au samedi 08/11	8B	NJPF		CVUJ	Récup CAP2		
	Mercredi 12/11 au samedi 15/11	9A			CVUJ	Récup CAP2		Mardi 11/11 férié cours le mercredi AM (rattrap du 10/11 matin)
	Lundi 17/11 au samedi 22/11	10B			CVUJ			
	Lundi 24/11 au samedi 29/11	11A	CVA- CVPJ					
décembre	Lundi 01/12 au samedi 06/12	12B			CVA		BTS2	Vendredi 05/12 : rencontre Parents / Professeurs
	Lundi 08/12 au samedi 13/12	13A			CVA	CAP1	BTS2	
	Lundi 15/12 au samedi 20/12	14B			CVA	CAP1	BTS2	
	Lundi 22/12 au samedi 27/12						BTS2	
janvier	Lundi 29/12 au samedi 03/01							VACANCES DE NOEL du samedi 20/12/2025 au dimanche 04/01/2026
	Lundi 05/01 au samedi 10/01	15A						
	Lundi 12/01 au samedi 17/01	16B						Jeudi 15/01 : Journée Citoyenneté
	Lundi 19/01 au samedi 24/01	17A						Samedi 24/01 (9-17h) : Portes Ouvertes
	Lundi 26/01 au samedi 31/01	18B						Vendredi 30 /01 : remise des diplômes
février	Lundi 02/02 au samedi 07/02	19A						AACES TAP + Projet théâtre TCVA
	Lundi 09/02 au samedi 14/02	20B			CVA	CAP2		Mardi et Mercredi 10+11 /02 : Bac Blanc TAP + TCVUJ et Jeudi et Vendredi 12+13 /02 BTS Blanc
	Lundi 16/02 au samedi 21/02				AP-CVA	CAP2		
	Lundi 23/02 au samedi 28/02			AP-CVA-CVUJ	CVUJ			VACANCES D'HIVER du samedi 14/02/2026 au dimanche 01/03/2026
mars	Lundi 02/03 au samedi 07/03	21A		AP-CVA-CVUJ	CVUJ	CAP1 – Récup CAP2		Mardi et Mercredi 3+4 /03 : Bac Blanc TCVA ?
	Lundi 09/03 au samedi 14/03	22B		AP-CVA-CVUJ		CAP1		Samedi 14/03 (9-13h) : Portes Ouvertes
	Lundi 16/03 au samedi 21/03	23A		AP				Semaine du jardinage BTS 1 + Aménagement magasin serres + Animation VBS
	Lundi 23/03 au samedi 28/03	24B						
avril	Lundi 30/03 au samedi 04/04	25A					BTS1	
	Mardi 07/04 au samedi 11/04	26B	CVPJ-CVA				BTS1	Lundi 6 avril férié + cours le mercredi AM (rattrap du 10/11 aprem) + Chantier école TAP ?
	Lundi 13/04 au samedi 18/04		CVPJ-CVA				BTS1	
	Lundi 20/04 au samedi 25/04		NJPF					VACANCES DE PRINTEMPS du samedi 11/04/2026 au dimanche 26/04/2026
	Lundi 27/04 au samedi 02/05	27A	NJPF					Vendredi 01/05 férié
mai	Lundi 04/05 au samedi 09/05	28B						Vendredi 08/05 férié
	Lundi 11/05 au Mercredi 13/05	29A				CAP1-CAP2		Jeudi 14/05 férié + pont vendredi + chantier école & EIE Sport Nature 2 ^{nde} NJPF
	Lundi 18/05 au samedi 23/05	30B				CAP1-CAP2		Samedi 23/05 (9-17h) : Portes Ouvertes et Fête Autrement
	Mardi 26/05 au samedi 30/05	31A				CAP2		Lundi 25/05 férié
juin	Lundi 01/06 au samedi 06/06	32B						Action Co TC1 + SSDD 2ndes + 1ères
	Lundi 08/06 au samedi 13/06	33A		CVUJ-CVA-AP			BTS1	
	Lundi 15/06 au samedi 20/06	34B		CVUJ-CVA-AP			BTS1	19/06 : fin cours CAP2
	Lundi 22/06 au samedi 27/06	35A	CVPJ-CVA-NJPF	CVUJ-CVA-AP		CAP1	BTS1	
juillet	Lundi 29/06 au samedi 04/07	36B	CVPJ-CVA-NJPF	AP		CAP1		
	Lundi 06/07 au samedi 11/07	37A	CVPJ-CVA					

Lycée du Mené

6, rue du Porhoët - 22230 MERDRIGNAC
Tél 02 96 28 41 12 - Fax 02 96 28 42 84
legta.merdrignac@educagri.fr

Seconde NJPF Aménagements Paysagers (1) Cochez les périodes retenues ☐ du 27/10/25 au 08/11/25 ☐ du 20/04/26 au 02/05/26 ☐ du 22/06/25 au 04/07/26	Seconde Vente Animalerie (1) Cochez les périodes retenues ☐ du 24/11/25 au 29/11/25 ☐ du 07/04/26 au 18/04/26 ☐ du 22/06/26 au 11/07/26	Seconde Conseil Vente Univers Jardin ☒ du 24/11/25 au 29/11/25 ☒ du 07/04/26 au 18/04/26 ☒ du 22/06/26 au 11/07/26 Les 3 périodes se feront dans la même entreprise
---	--	---

ELEVE	
Nom et prénom de l'élève : Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ Nom du responsable légal : Adresse de l'élève : Code postal : _ _ _ _ Ville : Tél. resp.légal : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Portable élève : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Mail de l'élève :	
ENTREPRISE	
Nom, raison sociale et adresse (cachet) : Tél. : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Fax : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Mail :	Représentant de l'entreprise : Nom : Fonction : Tuteur : Nom : Fonction : Tél. : (si différent de l'entreprise) : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
STAGE	
Adresse du lieu de stage:	
Activités prévues dans l'entreprise (description sommaire) :	
Équipement demandé à l'élève :	
Observations :	
Enseignant chargé de suivre la formation :	Validation du stage par le professeur coordonnateur :
Enseignant en charge du suivi du stagiaire (partie réservée à l'administration) :	

DOCUMENT A REMETTRE AU COORDONNATEUR

NOTICE FICHE DE PREPARATION DE STAGE

Votre formation prévoit la réalisation de stages en entreprise.

- ➔ Préalablement à ce stage, une convention doit être signée entre le représentant de l'entreprise, l'établissement et l'élève/étudiant(e) majeur(e) ou son représentant légal (pour les mineurs).

Vous ne pouvez pas démarrer votre stage tant que les conventions ne sont pas signées par les trois signataires. Les fiches de préparation de stage doivent être remises **3 semaines avant le début du stage.**

Vous avez reçu avec votre dossier d'inscription un calendrier de stage. Il vous appartient dès sa réception de rechercher des entreprises pour réaliser ces périodes de stage.

Votre professeur principal validera l'entreprise retenue préalablement à la préparation de la convention par le secrétariat scolarité :

1. vous recherchez une entreprise,
2. après accord de l'entreprise, vous remplissez la fiche de préparation de stage (ci-jointe) et vous la faites signer à votre professeur(e) principal(e),
3. votre professeur(e) principal(e) remettra cette fiche au secrétariat scolarité pour faire établir la convention,
4. les 3 exemplaires de la convention sont ensuite remis à l'élève pour signature du responsable légal (ou de l'élève majeur) ainsi que de l'entreprise et à remettre au secrétariat scolarité,
5. à réception de l'exemplaire signé par l'entreprise et par le responsable légal, la convention sera signée par le directeur de l'établissement :
 - 1 exemplaire vous sera remis avant votre départ en stage
 - 1 exemplaire sera envoyé à votre entreprise d'accueil
 - 1 exemplaire sera classé dans votre dossier scolaire

Si vous réalisez plusieurs périodes dans la même entreprise, il est nécessaire de le signaler sur votre fiche de préparation de stage dès le départ afin de ne réaliser qu'une seule convention.

Durant votre stage :

Aucune absence en stage n'est tolérée. Si vous devez être absent pour raisons justifiées (maladie, événements exceptionnels, ...), vous devez prévenir l'établissement et le maître de stage dès le 1^{er} jour d'absence.

Tout accident en stage doit être signalé au plus vite à l'établissement (procédure d'accident du travail). Les journées non réalisées devront être récupérées : un avenant à la convention de stage sera alors à réaliser.

DEMANDE D'AUTORISATION DROIT A L'IMAGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Classe :

☐ Apprenant-e majeur-e

ou

☐ Responsable légal de l'apprenant-e

☐ **AUTORISE**

☐ **N'AUTORISE PAS**

Autorisation de captation (photo, vidéo ou son) en respect de l'article 9 du code civil et du code de la propriété intellectuelle.

L' EPLEFPA du Mené à photographier, filmer, enregistrer des photos de moi ou de mon fils / ma fille

Et à retoucher, publier, exposer, diffuser la (les) photographie(s) ou le (les) film(s) ou le (les) son(s) le (la) représentant pour les usages de publication dans la presse local, de présentation d'une activité pédagogique, de publication sur site internet et supports de communication de l'établissement, de publication sur le trombinoscope de la classe intégrée dans la suite de vie scolaire Pronote.

Le (les) fichier(s) ne sera (seront) ni communiqué(s) à d'autres personnes, ni vendu(s), ni utilisé(s) à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

La publication ou la diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui concernent notre enfant est garanti. Nous pourrions donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de ces données si nous le jugeons utile.

Date :

Signature de l'apprenant-e

Signature du représentant légal de
l'apprenant-e mineur-e

INFORMATION CONCERNANT L'AIDE AU PREMIER EQUIPEMENT :

La Région s'est engagée dans une politique de soutien aux familles en accordant une aide au premier équipement aux élèves des lycées professionnels bretons.

Elèves bénéficiaires :

- Elèves des classes de secondes professionnelles Nature Jardin Paysage Forêt et aux nouveaux élèves de 1^{ère} Aménagements Paysagers
- Elèves de CAP Fleuriste 1^{ère} année

Objectif :

⇐ apporter une aide matérielle aux jeunes et aux familles pour l'acquisition du matériel nécessaire au suivi de la formation au sein d'un lycée professionnel breton

Montant :

Elle est versée une fois par lycéen, quel que soit son parcours de formation. L'établissement reçoit une subvention du Conseil régional et se charge de l'achat groupé des 1ers équipements.

La principale nouveauté pour la rentrée 2022, réside dans l'instauration de trois nouveaux forfaits : 40 €, 170 €, 220 € en remplacement de ceux à 60€, 150€ et 180€. Le montant de l'aide est calculé en fonction du diplôme préparé, selon un barème voté par le Conseil régional de Bretagne.

Matériel distribué à chaque élève à la rentrée :

Seconde professionnelle Nature Jardin Paysage Forêt (paysage) :

- Chaussures de sécurité
- Tee-shirt, pantalon et veste de travail
- Gilet imperméable
- Gants de travail
- Sécateur et mètre
- Casque anti-bruit

Seconde professionnelle Productions Horticoles et Conseil Vente de produits de jardin :

- Chaussures de sécurité
- Tee-shirt, pantalon et veste de travail
- Gilet imperméable
- Gants de travail
- Epinette

CAP Fleuriste :

- Tee-shirt
- Couteau, ciseaux
- Agrafeuse, Agrafes
- Pince coupante
- Sécateur

Participation des familles :

Une participation financière est demandée à chaque famille.

Un chèque de 30€ (libellé à l'ordre de l'Agent Comptable EPLEFPA Merdrignac) à fournir à la rentrée.

Sans cette participation, votre enfant ne pourra pas bénéficier du dispositif.

Adhésion ALESA « Ty An Heol »

(participation aux activités culturelles, sportives et de loisirs du Campus)

Les enseignants d'EPS proposent la pratique d'activités sportives variées orientées vers des rencontres inter-établissements ou vers une pratique de loisir, lundi et jeudi après les cours, certains jeudi S soir réservés pour les étudiants. Les compétitions le mercredi après-midi sont organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Les enseignants d'Éducation Socioculturelle proposent des activités culturelles sur les temps périscolaires : mardi soir ou jeudi soir et mercredi après-midi.

<u>Identité de l'apprenant</u>	
Nom :	N° Portable :
Prénom :	Adresse :
Date de naissance :	Mail :
Classe :	

Autorisation Parentale (pour les mineurs)

Je soussigné (e).....représentant légal de l'étudiant nommé ci-dessus,
 (N° de téléphone en cas d'urgence.....)

L'autorise à participer aux activités de l'AS et de l'ALESA du Campus du Mené et à se rendre sur les lieux de pratique ou de compétition.	OUI	NON
L'autorise à être libéré de cours de manière exceptionnelle le mercredi matin et après-midi pour partir sur les compétitions.	OUI	NON
Autorise la parution de son nom sur les tableaux d'affichage interne au Campus et sur le site internet du Campus pour les informations concernant l'AS et l'ALESA	OUI	NON
Autorise sa prise de vue à titre gratuit et l'utilisation de ces photos ou vidéos pour illustrer la vie de l'AS et de l'ALESA	OUI	NON
Accepte que les responsables de l'AS et de l'ALESA du lycée autorisent, en mon nom, en cas de nécessité, d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale, dont je serais averti dans les plus brefs délais	OUI	NON

Assurance

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association (cf au verso *Assurance MAIF multirisque RAQVAM Associations et Collectivité*) pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS et ALESA.

Facultatif : Chaque élève peut souscrire des garanties individuelles complémentaires « IA Sport+ ». Voir avec le professeur d'EPS responsable pour les modalités d'adhésion (+ 11.34 €/année scolaire)

Le :

A :

Signature :

Garanties accordées par la MAIF

Les plafonds s'entendent par sinistre, à l'exception du plafond relatif à la responsabilité civile « produit » et du plafond relatif aux atteintes à l'environnement, accordés pour une année d'assurance.

Contenu des garanties	Plafonds
RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE La MAIF couvre les conséquences pécuniaires des dommages causés par le participant à un tiers : - dommages corporels 30 000 000 € - dommages matériels et immatériels consécutifs 15 000 000 € - La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus, à 30 000 000 € - dommages immatériels non consécutifs 50 000 € • Responsabilité liée au risque intoxication alimentaire 5 000 000 € • Responsabilité civile atteintes à l'environnement 5 000 000 € - dont dommages environnementaux et préjudice écologique 50 000 € • Responsabilité civile de l'UNSS et des structures affiliées liée à la location ou à l'occupation à titre gratuit des locaux pour une durée inférieure à 8 jours 125 000 000 € • Responsabilité civile liée aux maladies transmissibles, tous dommages confondus 2 000 000 € - à l'exception des dommages immatériels non consécutifs 50 000 €	
DÉFENSE Assistance de l'assuré poursuivi devant le tribunal à la suite d'un événement mettant en jeu la garantie responsabilité civile 300 000 € Autres cas de défense du salarié 20 000 €	
DOMMAGES AUX BIENS 1 - Dommages aux biens de la collectivité - matériel (y compris les bateaux) mis à disposition de l'UNSS dans le cadre de manifestations sportives 77 000 € - vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau 4 600 € 2 - Dommages aux biens des participants - vêtements et biens personnels des participants 600 € FRANCHISES • Franchises contractuelles - franchise générale : 150 €, - franchise vol des biens de la collectivité : 10 % du montant de la valeur indemnisable (minimum 360 €, maximum 3 600 €), la franchise applicable est doublée en cas de vol dans (ou sur) un véhicule ou un bateau, - franchise applicable en cas d'événements dus à des inondations, ruissellements de boue, glissements ou effondrements de terrain, avalanches, cyclones : idem franchise réglementaire (cf. ci-dessous), • franchise réglementaire applicable aux dommages subis par les biens assurés et résultant d'un événement catastrophes naturelles : montant fixé par arrêté ministériel.	
INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS* 1 - Services d'aide à la personne (assistance à domicile) 700 € dans la limite de 3 semaines 2 - Frais médicaux, pharmaceutiques, de transport de blessés 1 400 € - dont frais de lunetterie 80 € - dont frais de rattrapage scolaire, exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité 16 €/jour dans la limite de 310 € 3 - Pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident 16 €/jour dans la limite de 3 100 € 4 - Capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu'à 9 % 6 100 € x taux - de 10 à 19 % 7 700 € x taux - de 20 à 34 % 13 000 € x taux - de 35 à 49 % 16 000 € x taux - de 50 à 100 % : - sans tierce personne 23 000 € x taux - avec tierce personne 46 000 € x taux 5 - Capitaux décès : - capital de base 3 100 € - capitaux supplémentaires : - conjoint 3 900 € - chaque enfant à charge 3 100 € 6 - Frais de recherche et de sauvetage de vies humaines frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	
* Les licenciés qui bénéficient de la garantie indemnisation des dommages corporels ont la possibilité de souscrire des garanties complémentaires I.A. Sport + (se reporter à la notice individuelle remise lors de l'adhésion).	
RECOURS – PROTECTION JURIDIQUE La MAIF prend en charge les frais d'une action amiable ou judiciaire contre un tiers autre que les bénéficiaires des garanties, responsable des dommages subis par l'assuré	sans limitation de somme
ASSISTANCE Les participants bénéficient d'une garantie d'assistance mise en œuvre par Inter mutuelles assistance GIE (IMA GIE). Exemples : - rapatriement de corps ou de blessés, - avance de fonds, - prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques à concurrence de 80 000 € (à l'étranger) ou 4 000 € (en France).	

Cotisation

L'association gère également des activités organisées par les élèves qui permettent de financer en partie leurs voyages d'études.

Afin de bénéficier des diverses activités, nous demandons à chaque famille une cotisation annuelle de **35€** pour les lycéens et **20€** pour les étudiants BTS et les apprentis.



Zoo



Char à voile



Ty An Heol

La maison du soleil



Association des Lycéens, des Etudiants,

Ty An
Heol

des Stagiaires et Apprentis



Lycée et CFA du Mené - Merdrignac
<https://blogs.lyceecfadumene.fr/tyanheol>

L'association sera ce que vous en ferez !

Les internes peuvent s'occuper les mardis soirs (soirée libre de 20h à 22h30) en allant au cinéma, en jouant aux jeux de société, en participant à des soirées thématiques ou à d'autres activités répondant à la demande des jeunes...



Accrobranche

Le Lycée et l'Association participent aux animations, telles que :

- Les Transmusicales
- Mythos
- Galerie d'Art de l'École Primaire de Merdrignac en lien avec les partenaires culturels locaux, itinéraires bis, ODCM, le centre culturel mosaïque, l'amicale laïque...

L'association vous offre également la possibilité de découvrir plusieurs revues comme : « France football », « Géo », « ça m'intéresse », « Le nouvel observateur »... au CDI...



Foyer

Des sorties occasionnelles peuvent être organisées :
match de foot, piscine, patinoire, cinéma...



**Spectacle à la
salle des fêtes**

Activités proposées

L'association Ty an Heol, est animée et gérée par les élèves. Elle participe à la mise en place des activités culturelles et sportives proposées.

L'association offre actuellement :

- Un foyer géré par les élèves, équipé de jeux : un baby-foot, une table de ping pong, une enceinte Bluetooth...
- Un distributeur de boissons chaudes est à votre disposition au foyer.
- Des activités sportives : escalade, patinoire, futsal, foot gaélique, basket, voile, kayak, équitation, VTT, course d'orientation...
- Des compétitions UNSS : athlétisme, sports collectifs (handball, football, basketball) badminton, raids (kayak, VTT, course d'orientation)
- Des activités culturelles : sorties à thèmes, danses, théâtre, cinéma, contes, conférences, expositions sont proposées aux élèves les mardis soirs, mercredis après midi ou exceptionnellement les jeudis soirs.



**Terrain de
sport**



Paintball



OPTION

Voie scolaire

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

Équitation - Hippologie

L'enseignement facultatif permet à la fois une première prise de contact avec la pratique de l'équitation dans le contexte scolaire et un approfondissement des connaissances et des pratiques dans ce domaine

L'ORGANISATION DE LA SECONDE À LA TERMINALE

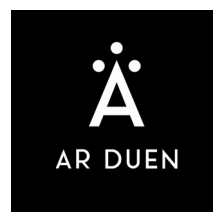
3 heures par semaine :

- 2 heures de pratique autour et à cheval
- 1 heure d'hippologie : théorique et pratique

L'enseignement est Réparti sur 30 semaines de scolarité, représentant 60 heures de pratique et 30 heures d'hippologie.

Des points bonus sont attribués pour l'obtention du BAC PRO si la note supérieure à 10.

LE CENTRE ÉQUESTRE D'AR DUEN



<https://www.arduen.com/>

Les cours ont lieu sur le magnifique site du Domaine de la Hardouinais à 5 minutes en bus du lycée (transport organisé par nos soins).

LES INSCRIPTIONS

- Les élèves dispensés de pratique sportive à l'année ne peuvent prétendre à la pratique de l'option.
- Pas de niveau minimum requis pour s'inscrire. • Attention : places limitées la 1ère année.
- Dossier complet à rendre pour la rentrée :
- Signature du règlement intérieur du centre d'équitation,
- Feuille FFE pour la licence remplie,
- Règlement de la cotisation et de la licence.

LE COÛT DE LA FORMATION

Forfait annuel :

- 400 € pour les cours (possibilité d'échelonnement de paiement)
- 25 € de règlement séparé à la FFE pour la licence.

CONTACT



legta.merdrignac@educagri.fr



6 rue du Porhoët
 22230 MERDRIGNAC



02 96 28 41 12



www.lycee-merdrignac.educagri.fr



@lyceecfadumene



MINISTÈRE
 DE L'AGRICULTURE
 ET DE LA SOUVERAINETÉ
 ALIMENTAIRE

Liberté
 Égalité
 Fraternité



OPTION FACULTATIVE HIPPOLOGIE – EQUITATION

L'option facultative hippologie équitation concerne la filière professionnelle. L'inscription implique la présence assidue de l'élève en cours et en pratique, sous peine d'être exclu de l'option. Seul un certificat médical peut excuser la non présence de l'élève durant l'heure de pratique.

Présentation :

2 heures par semaine de pratique de l'équitation en centre équestre et des cours théoriques d'hippologie

Conditions :

Présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation
Présentation de la photocopie de la licence fédérale pour les cavaliers licenciés

Trousseau :

- ↪ Un pantalon d'équitation
- ↪ Une bombe (*respect de la norme EN 1384*)
- ↪ Une paire de bottes ou de boots et de mini chaps
- ↪ Gilet de protection

Coût pour la famille :

Licence fédérale : 25 euros versés directement au centre équestre
Participation pour l'année aux cours d'équitation : 400 euros payable en deux fois

1^{er} semestre pour le 15 novembre 200 €

2nd semestre pour le 28 février 200 €

Ces sommes seront ajoutées à la facture de pension / demi-pension du trimestre concerné et payées selon les modalités prévues pour le règlement de la pension / demi-pension
A noter que l'établissement prend à sa charge les déplacements.



Coupon à retourner au lycée du Mené
6, rue du Porhoët – 22230 MERDRIGNAC
scolarite@lyceecfadumene.fr

Je soussigné(e) Mme/M.....

Responsables légaux de

Élève en classe de

inscrit mon enfant à l'option facultative Hippologie-Equitation pour l'année scolaire complète
et m'engage à payer la somme de 400 €uros

Cette somme sera à payer avec les factures de pension / demi-pension des trimestres 1 et 2



SECTION

Voie scolaire

SECTION SPORTIVE

Futsal

Ouverte aux élèves (garçons et filles), étudiants et apprentis.
« La réussite et l'épanouissement de tous sont nos priorités »

LES OBJECTIFS

- Réussir un double projet structurant (scolarité et futsal).
- Permettre à nos élèves, étudiants ou apprentis d'optimiser leurs potentiels dans un cadre organisé.
- Susciter des vocations en passant par les formations d'éducateurs riches en compétences.
- Donner la possibilité aux meilleurs d'intégrer les meilleurs clubs de futsal bretons et ainsi développer cette jeune pratique

FORMATION À L'ENCADREMENT SPORTIF

- En première année, les élèves préparent le premier module du certificat fédéral football niveau 1 (module u9 ou u11).
- En deuxième année, les élèves préparent le second module du certificat (module u11 ou u9).

A la suite de cette formation, les élèves pourront certifier le diplôme et ainsi espérer une bi-qualification à la fin de leur cursus au lycée.

LES ÉQUIPEMENTS ET L'ENCADREMENT

Les équipements pédagogiques sont performants et l'encadrement de qualité :

- 1 gymnase de grande qualité, 2 salles de musculation, un 1/2 terrain synthétique.
- Yann Marquer, Certificat Futsal Performance.
- Frédéric Le Galliard Professeur d'EPS et DES Football.
- Marc Tesnier Professeur d'EPS et BEF Football.

L'EMPLOI DU TEMPS DE LA SECTION

Un cycle consacré à la préparation athlétique en liaison avec la pratique du futsal est intégré sur une partie de l'année pour les élèves du lycée.

Jours	Horaires
Lundi	17h30 - 19h00
Mardi	17h30 - 18h30 (séances ponctuelles)
Mercredi	Compétitions, AS
Jeudi	16h30 - 18h15

CONTACT



✉ legta.merdrignac@educagri.fr

📍 6 rue du Porhoët
22230 MERDRIGNAC

☎ 02 96 28 41 12

🌐 www.lycee-merdrignac.educagri.fr

📷 @lyceecfadumene

HORAIRES LIGNES DE CAR – CAMPUS MERDRIGNAC

Depuis 2019, c'est le Conseil Régional qui prend en charge tous les transports en Bretagne. Toutes les informations sont sur le site <https://www.breizhgo.bzh>. Vous pourrez trouver les horaires des cars dans la rubrique « **se déplacer en Bretagne** » puis sur « **se déplacer en car** ».

Horaires sous réserve de modification durant l'été

Saint Brieuc – Merdrignac : Ligne Breizhgo N°8

2 cars le lundi et 2 cars le vendredi

Le premier est en ligne directe sans arrêt pour faciliter les correspondances à la gare de Saint Brieuc

	Aller		Retour	
Saint Brieuc Gare	8h00	8h10	16h20	16h40
Quessoy Centre	8h20	8h30	I	16h20
Moncontour Centre	8h30	8h40	I	16h10
Tredaniel	8h37	I	I	16h03
Collinée	8h50	9h00	I	15h50
Merdrignac Lycée	9h10	9h10	15h20	15h30

Merdrignac – Loudeac : Ligne Journalière : Breizhgo n°20

	Aller	Retour Mercredi	Retour
Loudeac	6h40	14h36	18h20
Plemet Hôpital	6h56	14h16	18h00
Merdrignac Lycée	7h12	14h02	17h46

Merdrignac – Rennes : Ligne Breizhgo n°12

	Aller	Retour
Rennes Gare routière	7h37	17h25
Pacé Pie Neuve	7h59	-
Montauban rue de Rennes	8h22	16h47
Saint Méen Avenue Foch	8h39	16h33
Tremorel Mairie	8h52	16h16
Merdrignac Lycée	9h04	16h05

Merdrignac - Saint Méen Le grand : ligne journalière 020116 (Transport Le Vacon)

	Aller	Retour Mercredi	Retour
Saint Méen –Avenue Foch	7h10	13h40	18h15
Merdrignac Lycée	7h20	13h23	17h58

Merdrignac – Dinan – Saint Malo :

Ligne Breizhgo n°12 jusqu'à St Méen le Grand + ligne breizhgo n°17 jusqu'à Dinan + ligne Breizhgo n°10 jusqu'à Saint Malo

(pensez au bus Merdrignac-Rennes puis au TGV Rennes-St Malo)

	Aller	Retour
Saint Malo – Gare (Breizhgo n°10)	6h35	19h01
Chateauneuf – Mairie (Breizhgo n°10)	6h50	18h41
Dinan – Gare routière(Breizhgo n°10)	7h10	18h10
Caulnes - Gare	7h42	17h24
Saint Méen - Stade	7h57	17h01
Saint Méen Avenue Foch	8h39	16h33
Tremorel Mairie	8h52	16h16
Merdrignac Lycée	9h04	16h05

Merdrignac – Vannes : CTM Extension de la ligne 4 Vannes Ploermel

	Aller	Retour
Vannes - Gare routière	6h50	17h20
Elven - Centre	7h10	17h00
Ploermel - Place Jean Paul II	7h40 – Départ 8h05	16h10
Neant Sur Yvel - rue du Calvaire	8h18	15h55
Mauron place de la mairie	8h25	15h50
Merdrignac - Lycée	8h50	15h30

Merdrignac –Lorient :

Compagnie BSA puis CTM à partir de Ploermel n°17 bis (correspondance à partir de Ploermel)

	Aller	Retour
Lorient - Gare Echanges	6h10	18h10
Hennebont - Gare routière	6h30	-
Baud - Champ de Foire	7h00	-
Locminé – Anne de Bretagne	-	17h15
Ploermel – Place Jean Paul II	7h45	Départ 16h30

Ploermel - Place Jean Paul II	Départ 8h05	16h10
Neant Sur Yvel - rue du Calvaire	8h18	15h55
Mauron place de la mairie	8h25	15h50
Merdrignac - Lycée	8h50	15h30

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

BAREME DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DE SECOND DEGRE DE LYCEE

Année scolaire 2025-2026

Barème d'attribution des bourses de lycée 2025-2026

Année de référence des revenus : 2024

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21 611	17 107	14 529	11 718	7 282	2 846
2	23 272	18 664	15 849	12 781	8 092	3 401
3	26 596	21 774	18 491	14 913	9 710	4 507
4	30 753	24 887	21 133	17 044	11 327	5 612
5	34 908	29 553	25 095	20 240	13 755	7 271
6	39 897	34 217	29 059	23 437	16 184	8 929
7	44 883	38 884	33 022	26 631	18 611	10 590
8 ou plus	49 870	43 552	36 985	29 826	21 039	12 248
Montant annuel de la bourse	495 €	609 €	720 €	831 €	939 €	1 053 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat ou au certificat d'aptitudes professionnelles

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : **341,71 €**

Région : BRETAGNE	Cadre réservé à l'administration	Année scolaire 2025/2026
Établissement : Lycée du Mené 22230 MERDRIGNAC		Date de dépôt du dossier :

Lire la notice (pages 3 et 4 avant de remplir le dossier)
Le dossier (rubriques 1, 2 et 3) est à compléter en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.
Il est à déposer auprès de l'établissement d'inscription, accompagné des pièces justificatives (voir notice)
entre le 1^{er} septembre et le jeudi 16 octobre (inclus) 2025.

1 - RENSEIGNEMENTS concernant les membres de la famille de l'élève					
L'élève pour lequel est demandée la bourse					
Numéro INA / Numéro INE		Date de naissance			
NOM		Prénom			
Nationalité		Fille ☐	Garçon ☐		
Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme					
Le demandeur					
=> <u>Vous êtes :</u>	Le père ☐	La mère ☐	Le tuteur ou représentant légal de l'élève ☐	L'élève majeur autonome ☐	
NOM			Prénom		
Numéro fiscal					
Adresse					
Code postal			Commune		
Téléphone			Courriel	@	
Activité professionnelle	Oui ☐ / Non ☐		Si Oui, profession		
Situation conjugale actuelle	Seul ☐ préciser : Célibataire ☐ ou Divorcé(e) / séparé(e) ☐ ou Veuf/veuve ☐				
	En couple ☐ préciser : Marié(e) ☐ ou Pacsé(e) ☐ ou En concubinage ☐				
=> <u>Votre conjoint(e)/concubin(e)/ partenaire de Pacs :</u>					
NOM et prénom				Lien de parenté avec l'élève	
Numéro fiscal					
Adresse					
Code postal			Commune		
Téléphone			Courriel	@	
Activité professionnelle	Oui ☐ / Non ☐		Si oui, profession		
2 - RENSEIGNEMENTS concernant la scolarité de l'élève					
=> <u>Établissement fréquenté l'année précédente en 2024-2025 :</u>					
Nom de l'établissement			Commune		
Classe			Code postal		
L'élève était-il boursier en 2024-2025 ?	Oui ☐ / Non ☐		Avez-vous perçu la prime d'équipement ?	Oui ☐ / Non ☐	
Année d'obtention du diplôme national du brevet			Mention obtenue	Très bien · Bien ☐ Assez bien ou aucune ☐	
=> <u>Établissement fréquenté à la rentrée scolaire 2025-2026 :</u>					
Nom de l'établissement			Classe		
Régime de l'élève :	Interne ☐		Demi-pensionnaire ☐	Externe ☐	

3 - ENGAGEMENT du demandeur

Je soussigné(e)

le/la représentant(e) légal(e) de l'élève ☐

l'élève majeur autonome ☐

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature

Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant l'adresser à l'établissement d'inscription de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice.

La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance instaure le droit à l'erreur qui permet au demandeur de bonne foi de rectifier son erreur. Le droit à l'erreur n'est ni un droit à fraude ni un droit à retard. **Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant de la bourse que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement.**

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses en charge du traitement des bourses de lycée. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent auprès de l'autorité académique (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'élève. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2018-494 relative à la protection des données

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE ÉTABLISSEMENT

Signature du chef d'établissement, après vérification de la complétude du dossier et des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.

Date, signature et cachet de l'établissement

CADRE INSTRUCTION

SITUATION DU DEMANDEUR

Ressources	Enfants à charges	Échelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat

Montant annuel de l'aide :

Observations éventuelles :

NOTICE

Comment faire une demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Lire la notice.
- 2- Rassembler les documents justificatifs.
- 3- Remplir, dater et signer le formulaire.
- 4- Envoyer la demande ainsi remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé **entre le 1^{er} septembre et le jeudi 16 octobre (inclus) 2025.**

Qu'est-ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale sur critères sociaux du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire aide à financer la scolarité des élèves inscrits en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

Qui peut faire cette demande ?

Un(e) responsable légal(e) de l'élève (parent ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.
L'élève majeur ou mineur émancipé, s'il est contribuable et autonome (à la charge de personne)

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits à la rentrée 2025 en classe de :

- 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole ;
- 2^{nde}, 1^{ère} ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1^{ère} ou 2^{ème} année de CAPa.

Qui n'est pas concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

- Les apprentis (Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.service-public.fr>)
- Les étudiants inscrits en BTSa ou en CPGE (Pour en savoir plus rendez-vous sur www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. les ressources de la famille :

C'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 qui est pris en compte.

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence ainsi que les enfants à charge des deux conjoints qui sont pris en compte.

(Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez votre domicile avec votre partenaire sans avoir le même avis d'imposition. C'est la situation de concubinage au moment de la demande de bourse qui est prise en considération.)

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal en année 2024 :

- les enfants mineurs ;
- les enfants majeurs ;
- les enfants en situation de handicap.

Le barème d'attribution permet de déterminer, au regard des ressources et charges de la famille, s'il est ou non possible de bénéficier d'une bourse de lycée. Les plafonds de ressources du barème évoluent chaque année.

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2024 à ne pas dépasser	21 611 €	23 272 €	26 596 €	30 753 €	34 908 €	39 897 €	44 883 €	49 870 €

Il est possible de réaliser une estimation du droit à bourse à l'adresse suivante :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html> qui vous donnera une estimation de son montant.

Quels sont les documents justificatifs à joindre impérativement ?

- **Votre RIB**
- **Votre (vos) avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024**

Attention, l'avis de situation déclarative à l'impôt n'est pas valable. Seul l'avis d'imposition permet de valider votre droit à bourse. Si vous déclarez vos revenus en ligne, il sera disponible dans le courant de l'été dans votre Espace Particulier sur le site ou l'application impots.gouv.fr.

Documents complémentaires à fournir selon votre situation familiale :

1- Si vous vivez en concubinage au moment de la demande :

- **L'avis d'imposition/non-imposition 2025 sur les revenus 2024 de votre concubin(ne).**

2- Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition :

- **Attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à votre charge ;** (document obligatoire)
- Justificatif du changement de résidence de l'élève.

3- Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle :

- Copie de la décision de justice désignant le tuteur ;

ou

- Copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à charge.

Bourse au mérite

Qu'est-ce que la bourse au mérite :

Un complément de bourse dit « bourse au mérite » peut être attribué aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet (DNB). Peuvent y prétendre les élèves engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel et au CAPa.

- Joindre au dossier un justificatif d'obtention de la mention B ou TB.

Informations complémentaires

Une **prime d'équipement** peut être attribuée aux élèves boursiers qui accèdent en première année d'un cycle de certaines formations concernées par l'achat d'un équipement particulier (arrêté du 17 octobre 2016 du ministère chargé de l'agriculture listant les formations et spécialités concernées).

Une **prime d'internat** est versée aux élèves boursiers internes visant à couvrir les frais d'hébergement.

Ces primes sont versées automatiquement selon la situation de l'élève. Il n'y a pas de démarche particulière à faire. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au service scolarité de l'établissement d'inscription de l'élève.

Une fois les 3 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement d'accueil, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).